

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Personnes Handicapées et des Personnes du Bel Age
Direction Adjointe Gestion des Etablissements et Services

127-92

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 23 OCTOBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. JACKY GERARD**

OBJET : Subvention de fonctionnement au titre de l'année 2020 de la plateforme régionale du logement adapté gérée par l'association Handitoit Provence.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux personnes en situation de handicap, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Notre collectivité est engagée depuis de nombreuses années dans une démarche partenariale avec les représentants du secteur du handicap. Ces derniers sont associés pour définir les orientations à mettre en œuvre pour répondre aux attentes des personnes en situation de handicap.

Dans le domaine de l'accessibilité et de l'adaptation du logement, l'association Handitoit Provence, présidée par Monsieur Armand Bénichou, participe activement à ces réflexions partagées.

Depuis sa création en 2002, cette association, née de la volonté de personnes handicapées souhaitant vivre à domicile dans des logements adaptés, contribue à faire entendre que les solutions attendues par les personnes lourdement handicapées, ne se limitent pas à des réponses institutionnelles. Ainsi, dans le domaine du logement qui recouvre plus largement tous les domaines de la vie sociale, culturelle et professionnelle au sein d'une cité accessible à tous, l'association Handitoit Provence permet de faire valoir tout ce qui promeut le droit à l'autonomie.

L'association Handitoit Provence a mis en place une « plateforme régionale du logement adapté ». Cette plateforme est particulièrement développée dans les Bouches-du-Rhône, grâce au soutien du Département depuis 2007.

Ce dispositif a vocation à inciter, dans les politiques publiques de l'habitat, la prise en compte des besoins et la production de logement adapté aux personnes en perte de mobilité. Pour atteindre cet objectif, l'association intervient dans le domaine de l'information et de la sensibilisation pour l'accessibilité des logements. Son action se situe auprès des bailleurs sociaux et des usagers.

- 1- L'association Handitoit Provence a signé des conventions avec 32 bailleurs sociaux dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, dont 20 sur le département des Bouches-du-Rhône.

Ces conventions portent sur l'accessibilité des fonctions communes des bâtiments, les exigences environnementales, architecturales, dimensionnelles et qualitatives des logements. En effet ce partenariat permet le développement d'une offre adaptée, intégrant des exigences dans la création de programmes neufs et le repérage des logements adaptés ou adaptables dans l'habitat existant.

A cet égard, il convient de noter que Handitoit Provence a rédigé et diffuse un « cahier des préconisations » pour le logement adapté à destination des bailleurs. Ce cahier comprend les principales obligations légales en matière d'accessibilité et d'adaptation de logements, ainsi que des préconisations techniques permettant aux personnes ayant un lourd handicap moteur de bénéficier d'une réelle qualité de vie dans leur appartement.

- 2- L'association Handitoit Provence recense les personnes à mobilité réduite et collecte des informations permettant de proposer, à plus ou moins long terme, une offre de logement adapté à leur handicap.

Pour arriver à répondre à cette demande permettant d'apporter des réponses concrètes aux personnes en perte de mobilité, l'association a réalisé, avec l'aide financière du Département, une base de données des personnes en situation de handicap en recherche de logement. Cet outil identifie les besoins des personnes sur la région PACA. A ce titre, ce projet perçoit d'autres subventions de fonctionnement versées par les collectivités territoriales concernées.

L'association a développé un site internet « www.logementadapte13.org » destiné à connaître globalement l'offre de logements adaptés. Handitoit Provence permet à partir de sa plateforme le croisement de l'offre de logement au regard des demandes enregistrées et assure la mise en relation des usagers avec les logements disponibles.

Le maintien à domicile demeure un axe fort du schéma départemental en faveur des personnes en situation de handicap 2017 – 2022 ainsi que pour des personnes en perte d'autonomie. De plus, adapter les logements pour le maintien à domicile est un point majeur du Plan handicap – HandiProvence 2025.

Pour l'exercice 2020, l'association prévoit un budget global de 518 300 € dont une subvention de fonctionnement de 236 000 €. Nous proposons de maintenir la subvention 2019 de 180 000 € représentant 35 % du total de son budget. Les autres recettes prévisionnelles sont issues de subventions sollicitées auprès d'autres organismes publics et prestations que l'association pourrait fournir auprès de partenaires privés.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL